

De la culture à la permaculture

Session plénière conseil régional de Bretagne décembre 2022

Intervention de Julie Dupuy

Ce document intitulé “*de la culture à la permaculture*”, feuille de route culturelle de ce mandat, est dense et synthétique. Nous avons pu mesurer l’ambition de ce projet, nous rencontrons plus de difficultés à percevoir parfois les moyens qui seront mobilisés pour y répondre.

La permaculture, que nous pourrions aussi appeler culture permanente, repose sur des principes. Par exemple sur l’idée de proposer des solutions lentes, à petite échelle, d’intégrer au lieu de séparer, de valoriser la diversité et bien sûr de produire ou créer sans nuire aux ressources naturelles.

En ce sens, nous saluons la volonté d’intégrer la question des droits culturels, de mettre aussi l’accent sur l’Éducation Artistique et Culturelle, notamment via les conventions territoriales et la mise en avant de la notion de parcours.

L’enjeu relatif aux transitions via le conventionnement avec la DRAC et la mission confiée au Collectif des Festivals, l’application progressive du principe d’éco socio conditionnalité, et de l’égalité femme-homme nous semblent essentiels. Nous saluons ces avancées.

La mise en avant des **territoires** est intéressante. C’est une condition *sine qua non* de la mise en cohérence avec les droits culturels. Être au plus près des habitant.es, sur les axes de l’EAC, la pérennisation du dispositif GIP ORGANISATEURS OCCASIONNELS pour une meilleure diffusion, le soutien aux initiatives citoyennes vont dans ce sens.

La liberté artistique est une condition pour la mise en œuvre des droits culturels. Elle est la liberté d’imaginer, de créer et de distribuer une diversité d’expressions culturelles sans censures, sans interférences politiques et sans pressions d’acteurs externes. Aussi, comme vous le proposez, la sortie des injonctions à produire en permanence est importante. Le soutien à la structuration des équipes, à la mutualisation, au partage d’expérience va également dans ce sens. Il s’agirait cependant de ne pas passer de l’injonction à produire à une nouvelle injonction à animer les territoires avec l’Éducation Artistique et culturelle. Sur cette question, les moyens dédiés à l’ingénierie, à l’accompagnement du milieu éducatif, des artistes, des acteurs culturels auront besoin d’être explicités.

Pour assurer la liberté artistique, condition *sine qua non* de la mise en œuvre des droits culturels, je le redis, l’enjeu de la formation aurait peut-être nécessité d’être davantage

développé, pour consolider les parcours professionnels et favoriser la structuration des réseaux.

D'ailleurs, sur les métiers d'art, le CESER nous rappelle qu'il existe, aussi, un vrai enjeu de formation. Il est nécessaire d'hisser les métiers d'art au même niveau que les autres pratiques. Rappelons ici qu'un des principes de la permaculture, c'est intégrer au lieu de séparer. Les métiers d'art participent de la vitalité des territoires et s'exercent le plus souvent en cohérence avec les transitions. Un soutien à leur égard ne peut pas se traduire seulement par la création d'une marque ombrelle qui peut constituer certes une action mais non un objectif en soi. Les enjeux relatifs aux espaces de travail, à la formation, à la transmission des savoir-faire, à la rémunération des temps de conception et de création auraient pu être l'occasion de faire le lien avec les territoires, les tiers-lieux, avec les équipements culturels également.

Sur les équipements culturels, un éclairage sur la situation actuelle des musées est nécessaire. Le Conseil culturel de Bretagne nous alerte dans un vœu intitulé "Les Musées bretons sont en danger !" Le rôle social des musées n'est plus à démontrer. Ils constituent de véritables lieux d'accès aux droits culturels.

Or, la baisse de fréquentation lors de la crise sanitaire et les effets financiers de la crise énergétique risquent d'avoir des impacts sur les équipes, les expositions temporaires, la qualité de la conservation des objets. Le système des Appels à Projets ne permet pas aux Musées de développer une vision prospective. Si ce bordereau montre une volonté de soutenir la cinémathèque de Bretagne, un soutien à saluer, les mesures ici exposées ne proposent pas de solutions pérennes pour les musées bretons.

La mise en relation entre les patrimoine et patrimoine culturels immatériels et les droits culturels est à saluer. Un lien aurait également pu être fait avec la convention de Faro pour montrer davantage cette volonté, la convention de Faro reposant sur l'idée que la connaissance et la pratique du patrimoine sont un aspect du droit des citoyens de participer à la vie culturelle, participe à la valorisation des diversités culturelles et à la promotion du dialogue interculturel.

Sur le plan territorial et méthodologique, si le modèle amorcé de contractualisation à l'échelle des EPCI, cité dans le document, devait se généraliser, nous l'avons déjà formulé, nous souhaiterions que celui-ci intègre aussi les Pays et que la place des communes, dans un tel schéma, soit explicitée.

Nous souhaitons également rappeler que les dispositifs d'appels à projets épuisent les acteurs et qu'il serait souhaitable d'aller vers des **soutiens pluriannuels, vers des référentiels partagés pour un accompagnement sur le plus long terme, en intégrant la question des transitions et des moyens humains et financiers associés.** Être au plus près des territoires, des habitant.e.s, des associations, c'est peut-être aussi revoir certaines règles de l'avant crise sanitaire. **Soutenir des festivals, dès la 1ere édition, en intégrant des critères d'éco socio conditionnalité forts, pourrait contribuer à promouvoir la vitalité artistique, et reconnaître la force des initiatives citoyennes.** En effet, un des principes de la permaculture, c'est d'être « inventif face au changement ».

Au vu des enjeux que connaît le monde de la culture aujourd'hui : urgence sociale et urgence environnementale, urgence démocratique également, il apparaît que la notion d'écologie culturelle aurait pu montrer un chemin, faire le lien entre le vivant et la culture. Des actions, des réflexions sont menées en ce domaine, en Bretagne, notamment dans le domaine de l'art contemporain, des musées, de l'éducation artistique et culturelle.

Explorer, réparer, partager, embellir tels sont les composants du terreau commun de la culture et de l'écologie. Atlas culturel du Belon, exposition Chasseurs de tempête à la Passerelle de Brest, projets arts sciences d'Anne Le Mée... Le très beau dossier de la revue d'Eau et Rivières de Bretagne intitulé "*Eau et Culture : le sens du merveilleux*" nous montre qu'à la croisée de l'art et de l'écologie naissent des récits personnels et collectifs et des démarches inspirantes.